



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

1500
MÉTHANISEURS
EN 3 ANS



Le biogaz produit par le méthaniseur peut-être valorisé de différentes manières :

- par la production combinée d'électricité et de chaleur (cogénération) : l'électricité est injectée dans le réseau électrique et la chaleur est consommée à proximité du site de production
- par l'injection dans le réseau de gaz naturel après une étape d'épuration (le biogaz devient alors du biométhane)
- par la transformation en carburant sous forme de gaz naturel véhicule (GNV).

Comment POSTULER ?

1

Compléter le formulaire de déclaration d'intention, en ligne à l'adresse suivante : www.developpement-durable.gouv.fr/methaniseurs

2

En fonction des besoins identifiés recensés par le questionnaire, les porteurs de projet seront mis en relation avec les services compétents de l'État (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou direction départementale des territoires), de l'Ademe ou des gestionnaires de réseau.

Concrétiser SON PROJET

Les agriculteurs, industriels et collectivités territoriales retenus pourront bénéficier de différentes aides en fonction de leur projet.

- Une aide financière pour réaliser une étude de faisabilité de l'Ademe.
- Une aide au diagnostic territorial de l'Ademe.
- Un accompagnement des

services de l'État pour la réalisation de leur projet par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou la direction départemen-

- tale des territoires (DDT).
- Un engagement sur les délais d'autorisation et de raccordement.
 - Un soutien à l'investissement.



DES IDÉES *pour agir*



Limousin

Le parcours d'un porteur de projet

Désireux de se lancer dans la réalisation d'un méthaniseur, Pascal, exploitant d'une ferme du Limousin, a enregistré sa demande sur le site de l'appel à projets en septembre 2014. « Notre gisement s'élève à 20 000 tonnes de fumier de bovins auxquelles peuvent s'ajouter des cultures intermédiaires. Nous souhaitons lancer une étude de faisabilité qui tienne compte de nos impératifs d'élevage : une production de matières organiques solides répartie sur 12 mois, un besoin de chaleur en deux périodes – séchage du maïs et séchage des plaquettes forestières – et une intégration dans une approche globale du territoire. Le projet doit en effet prendre en compte la présence à proximité d'une station de compostage de boues. (...) Nous sommes disposés à lancer l'étude de faisabilité au plus vite. » Peu après sa demande, Pascal a été mis en relation avec la direction régionale de l'Ademe du Limousin, qui va financer une partie de l'étude de faisabilité. Le cahier des charges de l'étude a été envoyé au porteur de projet.



Seine-et-Marne

À Chaumes-en-Brie, une unité de méthanisation modèle

Située à Chaumes-en-Brie, la ferme d'Arcy est une vaste exploitation agricole. Elle comprend 280 hectares de cultures céréalières (blé, orge, colza, maïs, betteraves), 100 hectares de prairies et un élevage bovin de 500 animaux (des mères et des veaux de race limousine). En 2009, les gérants de la ferme créent la SAS Bioénergie de la Brie. Objectif : créer une unité de méthanisation capable de produire du biogaz à partir des déjections animales et des résidus végétaux. Grâce à un équipement spécifique installé en août 2013, l'unité est la première en France à injecter directement dans le réseau de gaz naturel un biométhane issu de la méthanisation de déchets agricoles. Au rythme de 12 500 tonnes de matières traitées chaque année, l'unité génère 10 500 tonnes de digestat et 10 100 MWh de biogaz. Aujourd'hui, 1 500 foyers sont raccordés au réseau des 5 communes environnantes.

